

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 11/05/2026

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M Brice METRAL a été élu secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 20/04/2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20/04/2026 est approuvé à l'unanimité.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier conseil.

Décision n°19/2026 : Terrassement au stade de football

La proposition de terrassement au stade de football pour la création d'une plateforme pour un terrain de quille et l'installation d'un abri extérieur (offert par la famille Baulet), présentée par la société PAULME TP, chiffrée à la somme de 5807 € H.T. €, est approuvée.

Décision n°20/2026 : Diagnostic approfondi du bâtiment de la Commanderie

La proposition de Mme Catherine PICHAT, pour la réalisation d'un diagnostic approfondi, chiffrée à la somme de 12 210 € H.T. €, est approuvée.

Décision n° 21/2026 : Relevé topographique cheminement du stade

La proposition du cabinet CARRIER, pour la réalisation d'un relevé topographique, chiffrée à la somme de 2600 € H.T., est approuvée.

Décision n°22/2026 : Etude faisabilité cheminement du stade

La proposition du cabinet ATELIER PAYSAGER, pour la réalisation d'une étude faisabilité, chiffrée à la somme de 2850 € H.T., est approuvée.

4) DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les articles L 2123-12 à L 2123-14 ainsi que les articles R 1221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il précise que le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du conseil municipal qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus et qui ont la qualité de salarié.

Il souligne que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Il indique que, par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉCIDE d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal.

II-PRÉCISE que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre des collectivités territoriales et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses ;

III-PRÉCISE que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.

5) LOCATION DE LA SALLE DE MOTRICITÉ : MODIFICATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 19 octobre 2023 fixant les tarifs d'occupation de la salle de motricité. Il souligne que la commune ne possède pas de relais d'assistantes maternelles et qu'une adaptation des tarifs est souhaitable pour les associations d'assistantes maternelles souhaitant utiliser la salle pour la socialisation des jeunes enfants.

Il propose d'ajouter un tarif comme suit :

Type d'occupant	Tarif horaire
Association communale	Gratuit
Association extérieure Indépendant délivrant des activités culturelles, sportives ou de loisirs payantes même corniérand	10 € (5 € la première année d'activité) 30 min gratuites, pour la mise en place avant et le nettoyage après
Association d'assistantes maternelles	5€

Type d'occupant	Tarif journée
Association communale ou extérieure délivrant un spectacle ou une animation gratuite pour les Corniérand	120 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I- APPROUVE les tarifs d'occupation de la salle de motricité tels qu'énoncés ci-avant ;

II-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

6) ACQUISITION DE PARCELLES

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des échanges avec M. Patrick MAULET, propriétaire des parcelles cadastrées suivantes :

-B 682 = 1300 m²

-B 688 = 9935 m²

-B 689 = 2180 m²

-B 691 = 2565 m²

Il précise que ces tenements sont composés de bois au sommet de Moussy, situés à proximité du chemin rural en cours de réhabilitation.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de ces parcelles au prix de 0,3 €/m².

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées B °682, 688, 689 et 691 au prix de 0,3 €/m² ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire et notamment l'acte authentique ;

III-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

7) OCTROI D'UN PRÊT À L'ASSOCIATION « LES VIEUX MÉTIERS DE CORNIER »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association « les vieux métiers de Cornier » organise depuis l'année 2022 la traditionnelle fête des vieux métiers. Afin de lui permettre de poursuivre son activité, de faire face aux dépenses et de lui créer une trésorerie, il est proposé d'octroyer à l'association « les vieux métiers de Cornier » un prêt financier d'un montant de 12 000 €, sans intérêt, remboursable à la fin de l'année 2026.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉCIDE d'octroyer un prêt financier d'un montant de 12 000 € à l'association « les vieux de métiers de Cornier »;

II-APPROUVE le contrat de prêt à conclure tel qu'annexé à la présente ;

III-AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

8) BUDGET GÉNÉRAL 2026 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des ouvertures de crédits en section d'investissement sont rendues nécessaires pour l'exécution budgétaire.

Ouverture de crédits :

Section	Article/chapitre	Libellé	En dépenses	En recettes
Fonctionnement	6811/042	Dotation amortissement	66,67 €	
Fonctionnement	65315	Formation élus	405,00 €	
Fonctionnement	741121	DSR		471,67 €
TOTAL			471,67 €	471,67 €
Investissement	28041582/040	Amortissement group		66,67 €
Investissement	2041582	Subvention group	66,67 €	
Total			66,67 €	66,67 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE la décision modificative n°1 apportée au budget général 2026 telle que présentée ci-dessus;

II-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bâtiment Commanderie :

-Mr CORCELLE indique qu'un rendez-vous doit être fixé avec Mme Pichat, architecte du patrimoine, en présence d'un bureau d'études, pour compléter le diagnostic précédemment établi, définir un projet de restauration et prioriser les travaux sur 6 ans.

- problèmes de vitres brisées, ce qui a permis à quelqu'un de rentrer dans le bâtiment et d'ouvrir une porte latérale. Voir avec Mr Martin pour changer ces vitres.

- L'acte authentique a été publié officialisant ainsi le changement de propriétaire et garantissant la sécurité juridique des transactions.

Commission communication :

-état des lieux du site : une mise à jour va être faite. Mme JUNG demande aux élus de faire remonter à la commission leurs remarques éventuelles sur le site. Mme CAMPANI suggère d'améliorer les liens vers les associations.

- publications : il est prévu de faire 2 publications par an, à savoir un bulletin en juin et une brève en décembre. Toutes les commissions seront mises à contribution pour la rédaction du bulletin. Pour l'année 2026 et compte-tenu des délais contraints, cette brève sera éditée en juin (calendrier des événements, point sur le nouveau conseil et sur les travaux, mise à l'honneur de la centenaire de Cornier...).

- poursuite de la communication sur Facebook + réflexion sur la mise en place d'intramuros, utilisé par l'ensemble des communes de la CCPR. Formation intramuros prévue + demande de devis pour un panneau lumineux.

-logo : demande des fichiers à Mr Erwan BEUGNOT- à voir également avec Mme DESTERNES.

Commission voirie :

-Tournée des routes : peu de travaux prévus cette année du fait de la réalisation du contournement + des travaux à Moussy. Concernant ces derniers : la route va être complètement bloquée en journée pendant 20 jours. Des parkings seront mis en place en amont et en aval des travaux + un passage sécurisé sera prévu pour les piétons. À voir si des gens ont besoin de soin + si des enfants vont à l'école. Si les secours doivent venir l'entreprise doit reboucher le trou dans les 30 minutes.

-Retard des travaux « contournement » : problème de hauteur des regards et des drains d'eau pluviale. Fin des travaux prévue en septembre.

Commission urbanisme : point sur les dossiers en cours par Mr CONTAT.

Commission ruisseaux/forêts :

-Mr CONTAT indique que des arbres vont être coupés aux abords de la salle des fêtes ainsi que pour sécuriser le chemin et les jeux. À voir pour faire un plan de reboisement avec l'ONF.

-Bief (canal qui alimente en eau le moulin) : pose de caniveaux en V en béton pour éviter l'infiltration de l'eau.

Commission enfance :

Réunion le 19 mai pour faire un point sur les changements envisagés :

-modification des tarifs

-mise en place d'un partenariat avec Lestroy pour les goûters

-mise en place d'un logiciel d'inscription identique à celui de la cantine pour plus de facilité pour les parents.

Ces évolutions seront proposées lors du prochain conseil municipal du 15 juin. L'Assemblée générale de la cantine se tenant le 16 juin, Mme CAULLIREAU pourra présenter ces modifications aux parents si validation par le Conseil.

SIVU Espace Nautique : Mr METRAL indique que le Président est maintenant Mr CHAMBOURDON, avec 3 vice-présidents : 1) Mme Stéphanie CONTAT, 2) Mr Robert DIAKHATE, 3) Mr Brice METRAL. L'espace nautique a ouvert le 2 mai avec une faible fréquentation depuis lors du fait de la météo.

Plan Communal de sauvegarde : Mme VIVIAND présente le Plan Communal de Sauvegarde et propose une mise à jour de la composition des différentes cellules suite au renouvellement du Conseil. Une réunion aura lieu le 03/06 en présence de Mr Daniel SETIF, vice-président de la Croix rouge pour faire un point sur le Plan Communal de Sauvegarde et organiser une mise en situation.

CCPR : Mme CAMPANI indique qu'elle n'a pas pu assister à la réunion de la commission sport (commission de mise en place) car elle n'a duré que 10 mn et elle est arrivée à la fin.

Service technique :

-Mr METRAL indique que les anciennes tables de la salle des fêtes sont actuellement stockées dans l'atelier. Il demande si une vente pourrait être envisagée, ou un stockage dans un autre bâtiment. Mr AEGERTER serait intéressé pour en acquérir une partie.

-fraise à neige : à vendre + discussion quant à l'utilité d'un tracteur tondeuse.

Questions diverses :

Vide-Grenier de l'ESAC : Mr ROUX souligne que l'organisation du parking et de la circulation sera à revoir l'an prochain au vu des problèmes rencontrés.

Épicerie : une personne serait éventuellement intéressée pour reprendre le local (poursuite d'une activité d'épicerie + salon de thé +sandwicherie le midi).

Réunions/ Évènements à venir :

- 06/06 : Gratifieria : dépôt des dons le jour même.
- 14/06 : 10 km d'Eteaux : passage cette année sur la commune de Cornier. Prévoir une banderole+ un ravitaillement+ des bénévoles.
- Commission sociale le 15/06 à 18h pour préparer Octobre rose et le repas des aînés.
- Visite de la ferme de Corbattaz : Mr AEGERTER souhaiterait organiser une visite un jeudi soir pour soutenir le projet et profiter de la vente de légumes et des foodtrucks présents ce soir-là.
- 12/07 : concentration de vieilles voitures au stade.
- 19/07 : passage du Tour de France à Moussy.
- Point sur les mariages à venir.
- Prévoir l'organisation d'une réunion avec toutes les associations mi-septembre

Monsieur le Maire fait part de la réalisation d'un banc par Mr Desalmand Daniel, sur le site de la grotte de Notre Dame de Lourdes et adresse ses remerciements. Une photo sera transmise avec le compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h22 et remercie les membres présents.

Les prochaines séances auront lieu le **05/06/2026 (élections sénatoriales)** et le **15/06/2026 à 20h00 (conseil municipal)**.

Mr Brice METRAL
Secrétaire de séance

M. MICHEL ROUX
Le Maire